



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 JANVIER 2020 20H00

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: BERNARD Stéphanie, DURUPT Nadège,

Pouvoirs : BERNARD Stéphanie a donné pouvoir à BERRY Florence,

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : COULON Arnaud.

☒ **Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 18 voix pour.

M. le maire remercie très chaleureusement les conseillers qui se sont mobilisés pour l'organisation des vœux du maire qui ont eu lieu le 8 janvier dernier.

1) Ouverture de crédits anticipée en section investissement des budgets primitifs communal et assainissement 2020

M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2020 ainsi qu'au budget assainissement 2020.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant, pour le budget primitif communal et pour le budget assainissement, il est nécessaire de payer des factures d'investissement qui arriveront d'ici le vote du définitif du budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2020 et au budget assainissement 2020 et s'engage à inscrire au budget primitif et au budget assainissement les recettes correspondantes :

COMMUNE			
Chapitres	Opération	Montant inscrit en 2019	Ouverture anticipée de crédit 2020
21	92	90 219.00 €	22 554.00 €
23	93	150 000.00 €	37 500.00 €
23	145	5 000.00 €	1 250.00 €
23	178	98 159.00 €	24 539.00 €
21	184	5 633.00 €	1 408.00 €
21	20191	131 823.00 €	32 955.00 €
21	20192	3 500.00 €	875.00 €
23	20193	30 000.00 €	7 500.00 €
21	20194	15 000.00 €	3 750.00 €
BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitres	Opération	Montant inscrit en 2019	Ouverture de crédit 2020
23	26	404 821.00 €	101 205.00 €

2) Indemnité du trésorier payeur

M. le maire explique au conseil que comme chaque année, il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à M. Damien PERRET, Trésorier à Saint Laurent sur Saône.

Pour l'année 2019, il est rappelé au conseil que M. PERRET n'a pris ses fonctions qu'en juillet, le montant auquel il peut prétendre correspond donc à cette période. M. le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur :

- la demande de concours faite au Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983;
- l'indemnité de conseil à lui accorder au taux maximum (100%) pour l'année 2019 soit pour l'année 2019 la somme de 210.22 euros bruts ;
- L'indemnité de confection des documents budgétaires à taux maximum par an, soit la somme de 45.73 Euros bruts à lui accorder pour l'année 2019 ;

Ce qui revient à verser à M. PERRET au titre de l'année 2019 la somme de 255.95 Euros bruts, soit 231.58 euros nets.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et notamment son article 1er

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, avec 2 voix contre, 1 abstention et 15 voix pour

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum pour l'année 2019,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Damien PERRET, receveur municipal, soit pour l'année 2019 la somme de 255.95 Euros bruts ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à taux maximum par an, soit la somme de 45.73 euros bruts pour l'année 2019.

3) Lancement d'une consultation par le Centre de Gestion de l'Ain en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

M. le maire explique au conseil que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat a donc été mis en place sur les bases suivantes :

- Prise d'effet des garanties au 1^{er} janvier 2017, pour une durée ferme de quatre ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties sous préavis de 6 mois.
- Une tarification variable selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés dans la Collectivité et la franchise retenue en maladie ordinaire. Pour les collectivités dont le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés est supérieur à 19, une tarification spécifique a été proposée en fonction de leur absentéisme.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure avec négociation, qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

C'est pourquoi M. le maire propose au conseil de donner mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité :

- Décide d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires
- Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain afin :
 - o Qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels,
 - o Qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires
 - o Qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion audit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé

Assemblées générales :

L'ordre du jour étant terminé, M. le maire demande un point sur les assemblées générales qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal :

⇒ SIEA le 29 novembre 2019 (Jean LAURENT/Arnaud COULON/ M. le maire) : la fibre sera finalisée sur Manziat d'ici la fin 2021. Cette réunion a été complétée par le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 27 janvier 2020 au cours duquel il a été annoncé que les financements avaient été obtenus pour l'extension de la fibre ce qui permettait d'avancer les travaux plus rapidement. Le sujet des énergies renouvelables et des panneaux photovoltaïques a été longuement évoqué au cours de ces deux réunions. M. le maire remercie J. Laurent de l'avoir remplacé à la réunion du 27 janvier dernier.

⇒ Les amis du Patrimoine le 14 janvier 2020 (M. le maire) : l'association présente un bilan excédentaire malgré les dépenses consécutives à la production du livre. La présidente très dynamique est entourée d'une bonne équipe. Une exposition sur la guerre 39/45 est prévue à la salle sud dès le 8 mai 2020.

⇒ Pompiers le 18 janvier 2020 (M. le maire et A. CATHERIN) : cette année les pompiers ont effectué 53 interventions contre 75 l'année passée. Le parcours sportif aura lieu le 04 avril prochain à Feillens.

Point Communauté de Communes Bresse et Saône

M. le maire demande aux conseillers de faire un point sur les commissions de la communauté de communes Bresse et Saône

⇒ Environnement et Finances le 04 décembre 2019 (F. BERRY) : Il ressort de l'examen des dépenses un coût élevé du concours auprès du syndicat CROCU. Les deux communautés de communes qui ont fusionnées n'ont pas la même taxation, des augmentations sont programmées de façon différentes. Des communes tests pour le ramassage des ordures ménagères en pesée embarquée ont été choisies, notamment Ozan qui vient de débiter.

⇒ Bâtiment le 10 décembre (M. le maire) : lors de cette commission il a été fait le déroulé de toutes les opérations de 2019 et la présentation des projets 2020.

⇒ SCOT (A. COULON) - Réunions des 9 décembre 2019 et 21 janvier 2020 (en présence des maires) : Un terrain d'entente a été trouvé qui a permis l'adoption du PADD. Reste encore la répartition des

surfaces dans les zones à aménager à définir. Il faudra être vigilant pour le PLUI car le taux de possibilité de construction va baisser dans certaines communes.

⇒ PCAET (M. BENOIT) : Les réflexions issues des travaux du PCAET auront une incidence dans le SCOT. Plusieurs thèmes sont abordés : la mobilité (covoiturage...) l'amélioration de l'habitation, les énergies renouvelables (photovoltaïque, autoconsommation, méthanisation, chaudière à bois...) les entreprises, la gestion des déchets, l'agriculture (circuits courts) l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des eaux pluviales, les plantes allergisantes, toxiques, la séquestration des carbonés par le biais de haies.... Un point fort sur notre territoire avec la maison de l'eau et de la nature qui organise de belles actions sur ces différents thèmes.

M. BENOIT s'est rendue à une réunion « info méthanisation » le 28 janvier 2020 en présence d'élus et de partenaires (notamment ALEC 01). La première entreprise a utilisé la méthanisation sur notre région date de 2010. Actuellement sur notre secteur, 9 sont existantes (dont 4 encore en chantier) et 46 au niveau régional. Le principe est de faire en sorte que le biogaz soit réinjecté directement dans le gaz et non pas dans l'électricité. Actuellement encore seulement 35% de la production est utilisée. Les investissements sont très lourds pour ces digesteurs (environ 3 à 4 millions d'euros) mais les amortissements se réalisent en moyenne sous 8 ans. Toutefois il existe de nombreuses aides incitatives, la chambre d'agriculture et GRDF sont également présents pour soutenir les entreprises qui souhaitent investir dans ce système

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) : La commission s'est réunie le 23 janvier afin d'étudier les différents devis à proposer pour le budget 2020. Les chemins retenus pour l'établissement de ces devis sont le Chemin des Viaires, le chemin de Pantoux, la Route des Pinoux, la Rue des Grands Cours. La voirie est un élément important dans une commune, et il est nécessaire d'investir pour entretenir les routes, toutefois ces travaux seront réalisés si le budget 2020 le permet. On constate des différences de tarif entre les partenaires consultés et les solutions retenues.

Rue de Serve Vallet, il a été constaté un affaissement de la chaussée, malgré le passage caméra, il n'a pas été trouvé de cause évidente à cet affaissement. La SAUR doit intervenir en début de semaine prochaine pour voir ce qu'il en est.

Une grille d'eau pluviale a été changée Route de Dommartin. F. BERRY demande s'il est possible au niveau du rétrécissement de cette route de poser des panneaux réfléchissants ou des yeux en verre pour permettre une meilleure visibilité de la chaussée.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) : Une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des maraichers le 18 décembre dernier portant sur deux thèmes :

. La voirie, les fossés, l'arrosage...

. L'utilisation des produits phytosanitaires

La commune est très attachée à l'activité maraichère importante économiquement pour le territoire. Toutefois de nombreuses charges pèsent sur la commune notamment en matière de voirie.

M. le maire a informé au cours de la réunion de la création d'un « collectif d'enfants manziati – Transition Zero-Phyto ».

Il faudra pour l'avenir avoir plus de bienveillance concernant certains points bien précis, et notamment l'utilisation des pesticides (à éviter les horaires du midi en été...). Les maraichers déplorent de leur côté un manque de communication au niveau national concernant le fait qu'ils utilisent moins voire plus du tout de pesticides, contraints par cela par les réglementations et les contrôles auxquels ils sont soumis.

Un certain nombre de maraichers informent M. le maire que le chemin de lie longe qui appartient à la commune de Bâgé/Dommartin est en très mauvais état, ces derniers lui demandent d'intervenir.

M. le maire a depuis le 18 décembre rencontré les élus de Bâgé la Ville. Ces derniers ont pu se rendre compte sur place de l'état du Chemin qui se trouve en majorité sur leur commune. Ils ont pris acte de son intervention et ont fait remarquer que les dites dégradations relevaient principalement d'exploitants agricoles peu attentifs au respect du domaine public. M. le maire adressera un courrier aux maraichers pour les informer de ce fait.

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement, les travaux du secteur D7 dit des Semalons ont débutés, la technique du chemisage a été également retenue sur cette portion. Un prochain secteur D14 les Millets est programmé pour la fin d'année 2020.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : En l'absence de S. BERNARD, M. le maire fait un point sur les manifestations à venir :

. le festival de l'humour aura lieu le 8 février, les élus sont invités à se positionner sur les différents postes (installation de la salle, buvette, entrées, rangement de la salle). S. BERNARD enverra un mél à tous les élus concernés pour leur confirmer l'horaire

. Le manziat infos sera distribué ce week-end, il arrivera vendredi en mairie. La directrice générale des services demande à tous les élus de bien vouloir ramener les fiches de distribution en mairie avec les annotations afin de faire un point sur chaque secteur.

. la remise des cartes électorales aux 18 ans aura lieu le 22 février 2020 à 11h30.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): Le CCAS s'est réuni le 5 décembre. A. CATHERIN remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour porter les colis à nos anciens dans les EPHAD. Cette année ce sont 18 colis qui ont été remis, mais elle précise que ce qui compte le plus ce n'est pas la valeur marchande du colis, mais la présence et le temps consacré à la visite.

M. le maire remercie toute les personnes qui ont donnés de leur temps pour porter ces symboliques colis de Noël.

Comme chaque année, les arbres de Noël des écoles se sont bien déroulés.

A.CATHERIN remercie M. CATHERIN de l'avoir remplacée lors du repas de la MARPA qui c'est déroulé à Manziat et notamment pour son aide lors de la mise en place.

Merci également aux bénévoles du club de l'amitié pour leur invitation à partager à la traditionnelle bûche de Noël avec les adhérents et les agents de la commune.

Le 18 janvier, c'était le vernissage de l'exposition organisée par la bibliothèque sur les artistes locaux. Environ 450 personnes ont pu admirer les œuvres de nos artistes, et certains ont pu concrétiser des ventes. Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation de cette exposition.

Deux réunions les 17 et 24 janvier en vue de la préparation des conscrits ont été organisées en présence de parents, des conscrits et des « 22 ans ». Il est rappelé qu'il faut être vigilant sur la sécurité, les dégradations et les points buvette (pas de licence 4 possible).

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): L'entreprise CLAIRBAIE a remplacé la fenêtre qui avait forcée lors du vandalisme au stade au printemps dernier.

Une société d'étanchéité est intervenue le Samedi 18 janvier pour tester l'imperméabilité du toit terrasse de l'école. La membrane est en mauvais état, un devis sera transmis pour la refaire. M. le maire demande à ce que l'entreprise soit rappelée très rapidement car la situation s'est aggravée depuis sa venue.

Le cabinet d'expertise SARETEC est venu sur place pour examiner le mur mouillé du restaurant scolaire et essayer de déterminer la cause. Un devis de reprise du mur a été fait par l'entreprise DUBY pour un montant de 1 494.50 €, nous sommes dans l'attente de la réponse de l'assurance dommage-ouvrage.

La commission bâtiments s'est réunie le 18 décembre afin d'examiner les devis pour préparer le budget 2020. Plusieurs devis ont été fait par des artisans pour les travaux suivants :

- . garderie : changement des dalles du plafond pour 2 733,50 € HT.
- . garderie : peinture murs et radiateurs de la grande salle, hall et wc pour 6143,05 € HT.
- . école : peinture murs et plafonds des couloirs au 1^{er} et 2^{ème} étage pour 9 612 € HT.
- . école : remplacement de tous les éclairages intérieur et extérieur par des LED ; premier devis pour de 16 509,10 € HT, un second devis est en attente.
- . école : changement dans la salle de motricité par des volets roulants électrique pour 4 946,50 € HT.

Il a été discuté en commission de la création d'un wc public PMR sur la place de la mairie. En effet, celui existant se trouve derrière le bâtiment de la cure donc éloigné du centre bourg. M. le maire ouvre le débat sur la nécessité d'installer ce nouveau wc. Plusieurs interrogations sont soulevées par les conseillers, auxquelles M. le maire apporte les précisions nécessaires :

- . il sera obligatoire de tirer des réseaux pour l'installation
- . le nettoyage sera fait par les services techniques comme c'est le cas pour celui existant une à deux fois par semaine.

L'idée est retenue pour un coût qui est évalué à 31 000 € TTC, c'est un service qui peut-être très apprécié par la population et les associations organisatrices de manifestations. A voir en fonction du budget.

Concernant les vestiaires du foot, une étude est en cours pour la recherche de subventions. En effet, le désamiantage est évalué à 60 720 € TTC ce qui grève de façon considérable la dépense envisagée pour ce poste. Un projet sera présenté à la CCBS, du fait de l'utilisation du terrain par des associations intercommunales.

M. le maire a rencontré la société COAXEL cet après-midi afin de faire un devis pour l'installation de leds à l'école. Ce devis portera uniquement sur l'achat de matériel, la pose pourrait être faite en interne. Le changement des néons par des leds diminuera la consommation électrique et entre dans le cadre de la démarche de développement durable engagée par la commune.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) : D. CATHERIN dresse la liste des dossiers.

Le 9 décembre 2019, la commune recevait à nouveau la Direction Départementale des Territoires ainsi que plusieurs communes pour une réunion de formation d'instruction des dossiers d'urbanisme en vue du passage au RNU. Mais le 23 décembre la DDT nous informe par mél que sous réserve de la publication au journal officiel, notre POS est prolongé d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2020. De ce fait le RNU ne s'est pas appliqué au 1^{er} janvier. La loi 2019-1461 votée le 27 décembre est parue au journal officiel le 28 décembre 2019.

Le 19 décembre, le COPIL du PLUI s'est réuni pour analyser le projet de règlement écrit environnemental.

Le 21 janvier 2020, la commission PLUI de la commune s'est réunie pour analyser et exprimer des souhaits de modifications concernant le règlement écrit du PLUI. Un récapitulatif sera envoyé prochainement au bureau d'études VERDI par D. CATHERIN.

⇒ Commission Finances (Luc VOISIN, Stéphane ARNAL, Stéphanie BERNARD, Florence BERRY, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Jean LAURENT) : La commission finances se réunira le 17 février prochain à 19h00 afin de préparer le budget 2020. L. VOISIN précise que d'ores et déjà les résultats sont bons, et que l'année 2020 sera une année calme axée en priorité sur la voirie. Le vote du budget aura lieu au prochain conseil le 19 février 2020. Toutefois, compte tenu de l'actualité électorale, une présentation du budget, en présence du trésorier de Saint Laurent sera faite, aux nouveaux conseillers après leur élection.

Questions diverses

N. CHAMBARD souhaiterait connaître si une date est prévue pour partager un moment convivial avec les résidents de la MARPA autour d'une brioche, comme chaque année ? La date retenue est le 15 février à 15h30.

La seconde des formations prévues pour le maniement du défibrillateur au foot a été repoussée à une date ultérieure.

M. le maire donne lecture d'un courrier des organisateurs du Manziat Activ'été qui font part de leur inquiétude sur le devenir de cette manifestation. En effet, malgré l'appel lancé, dans le Manziat Infos, pour le recrutement de personnes disposant du BAFA, une seule personne a répondu à la demande. La seule possibilité proposée par la direction départementale de la cohésion sociale pour la continuité serait la création d'un centre de loisirs mais ce type de structure est très éloigné de l'idée d'origine et ne correspond pas aux besoins (5 demi-journées par an). D'autres pistes sont actuellement à l'étude.

M. le maire donne lecture d'un courrier de l'association de pêche du Goujon de la Loeze Feillens-Manziat concernant l'installation de pontons pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur les plans d'eau de Feillens et de Manziat. Après recherche de subventions auprès de la Région, du Département et de la Fédération nationale de Pêche, sur un montant global de 24 152.00 € par ponton le reste à charge serait de 1 457.72 €. L'association demande une aide à la commune afin de boucler ce projet. M. le maire précise que l'idée de mettre en accessibilité une des gravières de Chassagne entre dans le cadre de l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Après échanges sur le montant qui pourrait être attribué, M. le maire propose que la commune prenne en charge les 1 457.72 € et soumet cette demande au vote. Les élus avec 15 voix pour et 3 contre, décident de porter cette somme au budget au chapitre des subventions aux associations.

M. le maire présente également au conseil un projet de curage de l'étang de la Lie Pontée entrant dans le cadre de la préservation des plans d'eau et de la biodiversité. Une étude est en cours ainsi que la recherche de subventions pour l'aboutissement de ce projet.

J. LAURENT précise que la nouvelle usine de traitement de l'eau potable de BOZ est pleinement en fonctionnement depuis mercredi.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,